



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES-VERBAL n° 06

Date de la réunion : réunion plénière du jeudi 9 octobre 2025

Lieu : Siège du DFSM.

Membres présents : Madame HANOUEZ Laetitia.

Messieurs FOISSEAU Joel, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel.

Membres excusés : LEFEVRE Dominique.

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Ce délai peut être ramené à 2 jours dans le cas de match de coupe.



DECISION

COUPE VETERANS ANDRE STRAPPE

Match n° 54858305 ENT JS NOINTOT-AS LANQUETOT 41 / SC FRILEUSE 41 du 28 septembre 2025

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementales des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 06 octobre 2025, procès-verbal publié le 07 octobre 2025 sur le site du DFSM.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par pénalité au SC FRILEUSE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Dit que l'équipe de l'ENT JS NOINTOT- AS LANQUETOT 41 est qualifiée pour le prochain tour de la compétition.

HOMOLOGATION DES COUPES DU DFSM

RENCONTRES DU 28 SEPTEMBRE 2025

COUPE JEAN MERAULT 1er tour du 28 septembre 2025

Match N° 54856841 O.DE DARNETAL 2 / ROUEN SAPINS FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN SAPIN FC

Le club de ROUEN SAPINS FC 2 est qualifié pour le prochain tour

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE Jean CAILLOT 1^{er} TOUR DU 28 septembre 2025

Match n° 54856994 HARFLEUR FC 1 / TANCARVILLE AC 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 15 euros est infligée au club d'HARFLEUR FC.

Match n° 54856991 STADE VALERIQUAIS 2 / US GREGOISE 2

Forfait déclaré du club du STADE VALERIQUAIS 2.

la commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait au club du STADE VALERIQUAIS sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 110 € au club du STADE VALERIQUAIS.
- Déclare l'US GREGOISE 2 qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.



COUPE BALLUET 1^{er} TOUR DU 28 septembre 2025

Match n° 54857266 ROUEN AC 2 – FC BOOS 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée au club de ROUEN AC.

Match n° 54857263 ESP FOOTBALL 3 – O. DARNETAL 3

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'ESP FOOTBALL.
Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de dirigeants de banc de touche.
Une amende de 15€ est infligée à l'ESP FOOTBALL.

Match n°54857261 FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1 / E. VIENNE SAANE LONGUEIL 3

Forfait déclaré de l'équipe E. VIENNE SAANE LONGUEIL 3

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu à, E. VIENNE SAANE LONGUEIL 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1.
- Inflige une amende de 110 € à l'E. VIENNE SAANE LONGUEIL.
- Déclare le FC STE MARGUERITE SUR DUCLAIR qualifié pour le prochain tour de la compétition.

Match n° 54857262 ST AUBIN FC 3 / AS LA BOUILLE MOULINEAUX

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée au ST AUBIN FC.

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE 1^{er} TOUR DU 28 SEPTEMBRE 2025

Match n° 54857986 ENT MUNICIPALUX-ESSO 41 / FC PETIT CAUX 41.

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'ENT MUNICIPALUX-ESSO, une amende de 30€ est infligée à l'ENT MUNICIPALUX-ESSO FC.

Match n° 54857991 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41 / A ROUENNAISE DE FOOT 41.

Pour non utilisation de la FMI du fait de l'US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE une amende de 30€ est infligée à l'US MESNIL ESNARD FRA.NQUEVILLE.

Match n° 54858303 ENT SOMMERY VARENNE 41 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 41

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS MADRILLET CHAT BL 41 au coup d'envoi, la Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à l'AS MADRILLET CHAT BL 41 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier l'ENT SOMMERY VARENNE 41.
- inflige une amende de 165 € à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC.



dit l'ENT SOMMERY VARENNE qualifié pour le prochain tour de la compétition

Match n° 54858313 FUSC BOIS GUILLAUME 42 / FC BOOS 41

Forfait déclaré du FC BOOS 41. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FC BOOS 41 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FUSC BOIS GUILLAUME 42.
- inflige une amende de 110 € au FC BOOS.
- dit FUSC BOIS GUILLAUME qualifié pour le prochain tour de la compétition

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

TIRAGE DU 2ème TOUR DES COUPES DU DFSM

COUPE Jean MERAULT

FC PETIT CAUX 1	STADE VALERIQUEAIS 1
US LILLEBONNAISE 2	ES DU MONT GAILLARD 5
PLATEAU QUINCAMPOIX FC	STADE DE GRAND QUEVILLY 2
YVETOT AC 3	US LUNERAYSIENNE 2
CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 2	GCO BIHORELLAIS 1
AS MESNIEROISE 1	US GREGEOISE 1
ES JANVALAISE 1	US LONDINIÈRES 1
GAINNEVILLE AC 1	AS FAUVILLAISE 2
FC BIVILLE LA BAINARDE 1	FC OFFRANVILLAIS 2
AS OURVILLAISE 2	US DOUDEVILLAISE 1
SC OCTEVILLE SUR MER 2	US DES FALAISES 1
GRAND QUEVILLY FC 3	CO CLEON 1
CAUX FC 2	FC VENTOIS 1
ROUEN SAPINS FC 2	FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2
YERVILLE FC 1	ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 1
AS TREPORTAISE 1	ES ARQUES LA BATAILLE 1
FUSC BOIS-GUILLAUME 2	FC BONSECOURS SAINT LEGER 1
FC BARENTINOIS 2	US DE LA PRESQU'ILE 1
FC NEUFCHATEL EN BRAY 2	ES AUMALOISE 1
AS DE MONTIVILLIERS 2	ESPC SAINT GILLES ETAINHUS 1
ENT VIENNE SAANE LONGUEIL 2	CA LONGUEVILLAIS 1
ESP FOOTBALL 1	AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2



COUPE André CAILLOT

REUNIONNAIS FC 1	GCO BIHORELLAIS 2
SC PETIT COURONNE 2	STADE SOTTEVILLAIS CC 3
AS BUCHY 2	A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 2
FC DU NORD OUEST 2	STADE DE GRAND QUEVILLY 3
AS CANTON D'ARGUEIL 2	AS GOURNAY FOOTBALL 2
US CAILLY 1	AC BRAY EST FORGES 2
MONT SAINT AIGNAN FC 3	CO CLEON 2
MAURICE HOUPEVILLE MALAUNAY 2	BONSECOURS SAINT LEGER 2
AS NORVILLE 1	SC OCTEVILLE SUR MER 3
RC PORT DU HAVRE 2	CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3
LE HAVRE FC 2012 2	US YEBLERONNAISE 1
AS STE ADRESSE BUT 2	HARFLEUR FOOTBALL CLUB 1
AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2	US DES FALAISES 2
US GODERVILLAISE 1	LE HAVRE SPORT FOOT 1
ASL RAMPONNEAU FECAMP 2	ROGERVILLE FC 1
ISNEAUVILLE FC 1	ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3
US BACQUEVILLE PIERREVILLE 2	US DE LA PRESQU'ILE 2
CA LONGUEVILLAIS 2	RC ETALONDES 1
LA FA CAUX MARINE 1	FC TOTES 2
FC OFFFRANVILLAIS 3	NEUVILLE AC 2
FC FERRIERES EN BRAY 1	E. MOTTEVILLE CROIX MARE 2
US GREGEOISE 2	FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM 1
CS GRAVENCHON 2	US ALLOUVILLE TROUVILLE 1
AS FAUVILLAISE 3	AS COTE D'ALBATRE 1
AS QUEVILLY 1	CANTELEU FC 2
O. PAVILLAIS 3	FC BOOS 1
YERVILLE FC 2	FC ROLLEVILLAIS 1
FC LIMESY 1	AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 2
US LONDINIÈRES 2	O. BELMESNIL 1
AS VALLEE DU DUN 1	CANY FC 3
US LUNERAYSIENNE 3	FC BAILLY EN RIVIERE 1
US DOUDEVILLE 2	US NORMANDE 76 2

COUPE ROBERT BALLUET

ESM GONFREVILLE 3	AS PETIVILLE 1
O. DARNETAL 3	FRIENDS UNITED FC 1
RC PORT DU HAVRE 3	SC OCTEVILLE SUR MER 4
AS LANQUETOT 1	FC GRUCHET LE VALASSE 2
US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 3	AS LA BOUILLE MOULINEAUX 1
ES INTER SAINT ANTOINE 2	HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5
REUNIONNAIS FC 2	STADE DE GRAND QUEVILLY 4



US SAINT MACLOU BRIERE 1	OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 3
FC TOTES 3	FC FREVILLE SIVOM BOUVILLE 2
ES ARQUES LA BATAILLE 2	US AUFFAY 3
JS SAINT NICOLAS BETHUNE 4	O. BELMESNIL 2
US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1	ROUEN AC 2
AS OUVILLAISE 1	US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2
FC LIMESY 2	FC SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR 1
AS LONDAISE 2	US DE GRAMMONT 2
US GREGEOISE 3	AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE 3
US DE BOLBEC 3	ESPC SAINT GILLES ETHAINHUS 2
FC ROLLEVILLAIS 3	US NORMANVILLAISE 1
ISNEAUVILLE FC 2	FC TOURVILLE LA RIVIERE 2
CANY FC 4	ASL RAMPONNEAU FECAMP 3
AS MUNICIPAUX BARENTIN 1	FC OFFRANVILLAIS 4
AS DE MONTIVILLIERS 3	AS FAUVILLAISE 4

COUPE SENIORS VETERANS ANDRE STRAPPE

AS 5 V 41	CA DES CHEMINOTS STEPHANAIS 41
ESM GONFREVILLE 41	SC OCTEVILLE SUR MER 41
FC PETIT CAUX 41	ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 41
AS CANTON D'ARGUEIL 41	SAINT MARTIN DU VIVIER OM
LE HAVRE AC 41	SAFRAN NDIE SPORT 41
AS OUVILLAISE 41	CA LONGUEVILLAISE 41
SC PETIT COURONNE 41	SAINT AUBIN FC 41
AS SASSETOT THEROULDEVILLE 41	AS SAINT ROMAIN DE COLBOSC 41
ES TOURVILLAISE 41	FC NEUFCHATEL EN BRAY 41
AS BUCHY 41	SL SIERVILLAISE 41
ESPC SAINT GILLES ETHAINHUS 41	US SAINT THOMAS 41
NEUVILLE AC 41	CANY FC 41
ENT SOMMERY VARENNE 41	FUSC BOIS-GUILLAUME 41
OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 41	US DES FALAISES 41
MONT SAINT AIGNAN FC 41	FC SAINT JULIEN 41
ENT JSN FC GRU 41	HELLANDES FC 41
FC OFFRANVILLAIS 41	CAUX FC 41
FC TOURVILLE LA RIVIERE 41	CAUDEBEC ST PIERRE FC 41
AS DE MONTIVILLIERS 41	FC BREaute BRETTEVILLE 41
ST RIQUIER GASEG 41	ES JANVALAISE 41
AS LA BOUILLE MOULINEAUX 41	ROUEN AC 41
US FONTAINAISE 41	OH TREFILERIE NEIGES 41
FC LE TRAIT DUCLAIR 41	FC BARENTINOIS 41
MAURICE HOUPEVI MALAUNAY 41	CMS OISSEL 41
FC DU LITTORAL 41	HAVRE CAUCRIAUVILLE 41
US FORET DE ROUMARE 41	YVETOT AC 41
FC ROUEN 1899 41	US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 41
RC HAVRAIS 41	SOLIDARITE S GOURNAY 41



AJ CAULE BOSC LE HARD 41
AL DEVILLE MAROMME 41
RC PORT DU HAVRE 41
A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 41

O. PAVILLAIS 41
ROUEN SAPINS FC 41
USF FECAMP 41
US QUEVILLY RM 41

Le Président de la commission

M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission

M. MOGIS Michel